

Pierre Cardo

Député des Yvelines

Président de la Communauté d'Agglomération des
Deux Rives de la Seine**Madame Chantal JOUANNO**

Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie

Hôtel de Roquelaure

246 Boulevard Saint Germain

75007 PARIS

Chanteloup, le 22 mai 2009
Réf. Pc/circ/a104

Madame le Secrétaire d'Etat,

C'est avec un intérêt tout particulier, mais non sans un certain étonnement que je prends connaissance d'un courrier que vous avez adressé le 6 mai dernier à Monsieur Nicolas VANIER au sujet du projet de prolongement de l'Autoroute A 104 - La Francilienne. J'apprends ainsi que vous prenez l'engagement que « *la traversée de la Seine entre Poissy et Carrières-sous-Poissy se fera par un tunnel passant sous le fleuve et non plus par une infrastructure aérienne précédemment envisagée* ». L'Association Seine Opération Sauvegarde vient d'ailleurs de m'adresser ses remerciements pour avoir contribué à l'obtention d'un passage de l'Île des Migneaux en sous-fluvial.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'en ma qualité de député, de Maire de Chanteloup-les-Vignes et aujourd'hui de Président de la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de Seine, je suis ce dossier avec la plus grande attention depuis 25 ans et ai l'occasion de contribuer à la recherche de solutions alternatives, conciliant développement économique et protection de l'environnement.

Si une décision, telle que proposée par vous, peut effectivement retenir toute mon attention, je me dois néanmoins de vous dire ma perplexité quant aux engagements pris sans aucune concertation et ce pour plusieurs raisons.

La solution sur laquelle vous engagez l'Etat n'a pas été étudiée dans le cadre du Débat public portant sur ce projet, ni d'ailleurs dans la décision du Ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, publiée le 24 octobre 2006. Alors qu'avec les Maires directement concernés, nous travaillons activement à la recherche d'une solution mieux adaptée, évitant totalement l'Île des Migneaux, votre engagement risque en effet de contribuer à créer de graves problèmes à Carrières-sous-Poissy et à Poissy, sans apporter de solutions pour la préservation de Poissy, maintenant notamment le trafic en direction de pôle économique en centre ville.

Sur le fond du dossier, j'ai effectivement connaissance de l'étude d'un passage en sous-fluvial à hauteur de Conflans-Sainte-Honorine, hypothéquée par le coût additionnel et d'un autre, prévu par la décision ministérielle précitée, entre Achères et Carrières-sous-Poissy. Outre les problèmes techniques posés par la réalisation d'un passage sous-fluvial de l'Île des Migneaux, il ne prend pas en compte les problèmes créés à Orgeval pour sa jonction avec une A 13 déjà surchargée.

Je reste persuadé que la solution proposée par les Maires concernées, c'est-à-dire une combinaison des 2 autres tracés étudiés, serait économiquement et écologiquement plus responsable. La recherche d'un tracé permettant de connecter directement, par un passage en souterrain, l'Autoroute A 14, éviterait en effet la réalisation de deux passages en sous-fluvial, épargnerait totalement l'Île des Migneaux, permettrait une desserte directe des zones économiques de Poissy et du futur port d'Achères et préserverait au mieux l'environnement.

Dans l'attente de vous lire ou de vous rencontrer, le cas échéant, sur place pour vous présenter cette solution mieux adaptée aux remarques formulées dans votre courrier du 6 mai, je vous prie de croire, Madame le Secrétaire d'Etat, en l'expression de ma considération distinguée.

**Pierre Cardo**